

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 43.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 23 OCTOBRE 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Conjectures, par A. Gélinas.—Un appel.—Çà et là.—Echos, par A. Gélinas.—M. Bihaud et la langue française, par Jules Airvaux.—Les Canadiens de l'Ouest, par Pascal Poirier.—La muette qui parle, par F. du Boisgobey (suite).—Société coopérative de colonisation de Montréal.—Choses et autres.—Hygiène usuelle.—La santé par les chaleurs.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Pierre commémorative à l'endroit où le prince impérial fut tué ; Tombeaux des lieutenants Scott Douglas et caporal Cotter à Kwamagaza ; Chutes sur la rivière Jaune, près de Québec ; Port-Vendres ; Les amitiés de la Commune débarquant du transport le Var ; Une exposition de bébés aux États-Unis ; Vue d'une rivière canadienne.

NOTRE PRIME

Notre magnifique prime est maintenant prête à être livrée à ceux qui y ont droit. C'est une grande et belle gravure représentant le bonheur domestique, ou Monsieur, Madame et Bébé, comme disait Gustave Droz ; sujet simple et vieux, mais toujours beau, surtout lorsqu'il inspire un véritable artiste.

C'est un tableau où le bonheur domestique apparaît sous des couleurs si charmantes, qu'il va opérer une véritable révolution parmi les malheureux qui n'ont pas eu le courage encore de contracter mariage. Les vieux garçons ne pourront pas le contempler sans prendre la résolution de laisser les froides régions du célibat où ils cherchent vainement le bonheur.

Que de gens, de filles surtout, intéressés à répandre cette gravure en augmentant le nombre de nos abonnés ! Vraiment, on devrait s'associer, s'organiser comme pour la colonisation ou la propagation de la foi, afin de faire pénétrer partout notre journal avec sa prime salutaire. Nos abonnés, dans tous les cas, s'empresseront de payer ce qu'ils doivent dans le but de satisfaire à un devoir et d'obtenir une si belle gravure, dont la vue domptera les maris les plus fougueux et calmera les femmes les plus acariâtres.

Auront droit à cette prime tous les abonnés actuels dont l'abonnement sera payé jusqu'au 1er janvier 1880, et les nouveaux abonnés qui paieront six mois d'avance.

CONJECTURES

Nous approchons du moment de la rentrée des Chambres, qui doit se faire la semaine prochaine. Les conjectures vont leur train. Les pronostiqueurs politiques sont modestes cependant, et si d'un côté comme de l'autre on fait parade d'espérance et de confiance, c'est avec une réserve et une timidité qui montrent qu'en fin de compte personne ne sait au juste à quoi s'en tenir, et tout le monde est plus ou moins dans l'incertitude. Que fera le Conseil législatif ? Que fera l'Assemblée ? Que fera le lieutenant-gouverneur ?

On a lieu de croire que le Conseil ne changera pas d'attitude. Il attendra l'action de l'Assemblée, se réservant de voter les subsides si le ministère résigne, et résolu à ne pas les voter si M. Joly reste en charge. Le Conseil ne reviendrait probablement sur sa détermination que dans un cas, si M. Joly se trouvait, après de nouvelles élections, avec une forte majorité dans la Chambre basse. En ce cas, la pression morale résultant d'une manifestation énergique de la volonté populaire serait de nature à ébranler les résolutions des Conseillers, qui seraient en lieu de se dire qu'ils ne sont pas obligés de sauver le peuple malgré lui. Mais, pour le moment, ils persisteront dans leur refus, lors même que le ministère aurait encore sa majorité de trois ou quatre voix, et à plus forte raison si la majorité était diminuée.

Le principal intérêt se concentre sur cette majorité elle-même. On est curieux de constater si elle a subi des modifications, et dans quelle mesure. Il s'est passé des événements importants depuis l'ajournement. Un des ministres a résigné et n'a pas encore été remplacé. M. Paquet, de Lévis, est passé à l'opposition. Deux voix de perdues ramèneraient le ministère au vote prépondérant de l'Orateur. Le *Herald*, qui a rompu manifestement avec MM. Chauveau et Paquet, et l'*Eclair*, de Québec, ont déclaré que M. Joly continuera de gouverner, lors même qu'il ne lui resterait que cette majorité précaire d'une voix, ne voulant pas paraître se rendre aux exigences du Conseil en résignant lorsqu'il posséderait l'appui de la Chambre. L'opposition, de son côté, se tient satisfaite de la conquête des deux députés transfuges, confiant que le mode de gouvernement au moyen de l'Orateur ne saurait se répéter. Quelques conservateurs affirment de plus que MM. Chauveau et Paquet ne sont pas les seuls députés ministériels qui aient abandonné M. Joly, et prétendent que le gouvernement sera en minorité de deux ou trois voix sur le premier vote ; ce qui trancherait toutes les difficultés d'un coup. Mais il ne faudrait pas trop compter sur un règlement aussi facile.

Ce qu'il y a de plus probable, c'est que le ministère conservera une majorité, ne fût-ce que celle de l'Orateur, et qu'il garde le pouvoir quand même dans ces conditions. Il ne lui restera alors d'autre alternative, en s'appuyant sur sa majorité d'une voix, que de recommander au lieutenant-gouverneur une dissolution des Chambres, pour tenter d'obtenir du peuple un verdict favorable avec lequel il puisse essayer d'exercer sur le Conseil la pression morale dont nous parlions tout à l'heure. Mais ici se présente le grand problème. Le ministère a-t-il droit à une dissolution, et le

lieutenant-gouverneur serait-il fondé à lui refuser des élections ?

On représente, du côté des conservateurs, que M. Joly, ayant eu déjà des élections générales, peut difficilement en demander d'autres à un an d'intervalle, et que le lieutenant-gouverneur ne serait tenu de les accorder que si elles lui étaient demandées par un nouveau cabinet. En outre, la dissolution du parlement se fait en vertu d'une des prérogatives de la couronne, et, par conséquent, le lieutenant-gouverneur peut considérer le mérite de l'avis que lui donneraient ses ministres sur ce point.

La *Minerve* fait à ce sujet une distinction entre les fonctions de prérogatives et les fonctions exécutives, celles-ci que le souverain doit exercer presque aveuglément au gré de son cabinet, celles-là où il peut jouer un rôle personnel, et où ses ministres ne peuvent lui imposer leurs volontés. Cela étant, si le lieutenant-gouverneur croyait ne pas devoir accorder la dissolution, il la refuserait. Le ministère serait alors forcé de résigner, un nouveau cabinet serait formé qui obtiendrait les subsides du Conseil, et, les subsides votés, soumettrait immédiatement la situation au peuple. Ou ce nouveau cabinet serait soutenu, ou M. Joly remporterait les élections et reviendrait aux affaires ; mais, dans l'intervalle, le *deadlock* aurait pris fin.

Naturellement, les libéraux ne l'entendent pas de cette façon, et soutiennent que, s'il doit y avoir des élections, elles doivent se faire sous la direction du ministère actuel. Ils estiment que c'est tout un de faire les élections au pouvoir et de les faire dans l'opposition, et qu'ayant l'enjeu en mains, on ne peut le leur enlever. Ils ont probablement raison à leur point de vue. Ils reconnaissent bien que le moyen suggéré par les conservateurs, changement de gouvernement d'abord, élections ensuite, est le seul qui puisse faire obtenir les subsides immédiatement et permettre en même temps au Conseil de se dégager honorablement de sa position, et d'accorder plus tard son concours aux ministres actuels, si ceux-ci, après avoir cédé devant son ultimatum, étaient soutenus par le peuple et revenaient au pouvoir. Seulement, ils disent que céder serait une lâcheté, que ce serait donner raison à la Chambre haute et lui reconnaître le droit de contrôler le ministère, et qu'ils ne consentiraient à cela pour aucune considération. M. Joly, disent-ils, résignera si le lieutenant-gouverneur lui refuse des élections, et pour ce motif, mais non parce que le Conseil demande sa résignation.

En définitive donc, étant donné que le Conseil et la Chambre se retrouvent dans les mêmes conditions qu'au 2 septembre, et que le ministère demande des élections en conséquence, tout dépendra de l'action du lieutenant-gouverneur. S'il accorde les élections, elles se feront avec le gouvernement actuel au pouvoir, et en dépit du Conseil qui pourra persister à suspendre les subsides après comme avant, quel que soit le résultat, et continuer la crise s'il les refuse. M. Joly résignera, les subsides seront votés, et le nouveau cabinet se présentera devant le peuple, non sans avoir toutefois, au préalable, sondé les dispositions de l'Assemblée actuelle et s'être renseigné pour le cas où le changement d'administration aurait fait pencher la majorité du côté du soleil levant ; et s'il sortait

défait des élections, les libéraux remonteraient au pouvoir, retrouvant le terrain déblayé, le Conseil soumis, l'horizon rasséréné quant à la crise parlementaire, sinon quant à la crise financière.

A. GÉLINAS.

UN APPEL

Désirant augmenter la collaboration du journal, publier des feuilletons canadiens et faire différentes réformes, nous nous adressons encore une fois au public canadien pour qu'il nous aide à exécuter nos projets. On entend dire partout qu'il serait malheureux qu'un journal comme *L'Opinion Publique* disparût, que c'est à peu près le seul journal littéraire que nous ayons, et cependant quand il s'agit de faire quelques sacrifices pour le conserver et l'améliorer, on fait un journal vraiment national, nous trouvons peu de personnes prêtes à faire ces sacrifices.

Il y a déjà dix ans que *L'Opinion Publique* existe, elle est avantageusement connue aux États-Unis et même en France, et personne ne peut nier son utilité. Mise en volumes, elle sera plus tard un recueil historique, une source de renseignements que tout le monde voudra avoir.

Indépendante des partis, elle essaie, quand d'un côté on dit noir et de l'autre blanc, de montrer de temps à autre qu'entre ces deux couleurs il y en a une autre ; elle expose impartialement les opinions des deux partis.

Que fait-on aux États-Unis et ailleurs, quand on veut encourager un journal ? Dans un grand nombre d'endroits il se trouve des personnes qui se font les propagateurs de ce journal et cherchent à le répandre en formant des clubs ou si l'on veut en se chargeant de fournir un certain nombre d'abonnés. Ils reçoivent pour récompense le journal gratis ou une commission. Eh bien, nous allons faire l'essai de ce système. Combien il y a de jeunes gens qui, dans l'espace de quelques jours peuvent, dans une paroisse, dans un comté, trouver un grand nombre d'abonnés, favoriser une œuvre nationale et en même temps en tirer quelque profit ?

Eh bien, nous offrons *L'Opinion Publique* gratis à ceux qui nous enverront le prix de sept abonnements, et une commission de 15 par cent pour les abonnés au-dessus de sept. Ou bien, comme quelques-uns peut-être reçoivent le journal, ou ne tiennent pas à le recevoir, nous donnerons les quinze par cent ou quinze cents par piastres, ce qui fera 45 cents par abonné, à tous ceux qui voudront entreprendre de répandre notre journal.

Un homme actif peut facilement faire dans un mois depuis vingt-cinq jusqu'à cent piastres, et même plus. Nous avons, pour encourager le public à s'abonner, l'offre d'une prime qui vaut souvent presque autant que le prix de l'abonnement. Sans compter que souvent, au bout de l'année, l'abonné, après avoir joui du journal, peut vendre la file au moins une couple de piastres.

Nous allons donc donner à nos compatriotes l'occasion de montrer s'ils tiennent à l'existence et à l'amélioration de *L'Opinion Publique*. Nous allons voir s'il y a moyen de faire ici en petit ce qu'on fait en grand dans les autres pays.